Date de dépôt : 21 avril 2012

Rapport

de la Commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier la proposition de motion de M^mes^ et MM. Christian Bavarel, François Lefort, Lydia Schneider Hausser, Mathilde Captyn, Jacqueline Roiz, Eric Leyvraz, Jean-Louis Fazio, Antoine Droin, Brigitte Schneider-Bidaux : L'Etat de Genève ne doit pas être complice de l'accaparement des terres dans les pays du sud

Rapport de majorité de M. Sandro Pistis (page 1)
Rapport de minorité de M^me^ Catherine Baud (page 9)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Sandro Pistis

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des affaires communales, régionales et internationales (ci-après la commission) a étudié la M 2019 lors de ses séances des 1^er^ , 8 et 22 novembre 2011 et 28 février 2012, sous les présidences successives de MM. Eric Leyvraz et Bertrand Buchs, assistés de M. Fabien Mangilli, secrétaire scientifique de la commission. Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier.

Nous tenons ici à remercier nos deux Présidents de commission pour la qualité de la tenue des débats, le procès-verbaliste pour la qualité des écrits ainsi que le secrétaire scientifique.

ATAR ROTO PRESSE – 300 ex. – 05.12

Le premier signataire, M. Christian Bavarel, a présenté la proposition de motion à la commission lors de la séance du 1er novembre 2011.

La commission a en outre procédé aux auditions suivantes :

– M. Pierre-François Unger, conseiller d'Etat chargé du DARES, accompagné de MM. Alexandre Epalle, secrétaire général adjoint chargé des affaires économiques et Daniel Loeffler, directeur du Service de la promotion économique ;
– MM. Jean-Pierre Steiner, responsable de la division financière et suppléant de la direction à la CEH et Christian Morard, chef de la division financière de la CIA.

Présentation par le premier signataire

Lors de la présentation devant la commission, le premier signataire explique entre autres, dans son exposé, que les terres dans les pays du Sud deviennent des objets de placements immobiliers, ce qui pose problème. L'auditionné dénonce la mainmise de ces terres par des « investisseurs » étatiques ou des fonds de pension, avec comme but de produire des agro-carburants ou des produits d'exportation. Il évoque également une conférence qui s'est déroulée à Genève le 7 juin 2011, sous le patronage de l'Etat de Genève, conférence traitant de ces fameux investissements.

Dès lors, les signataires de la motion demandent à ce que l'Etat de Genève ne soutienne pas ces fonds et qu'il rende attentives les caisses de pension publiques, la CIA et la CEH, à cette problématique.

Sur la 1ère invite

M. Pierre-François Unger déclare en préambule que la promotion économique a pour rôle de favoriser un certain nombre d'événements qui font le rayonnement de Genève. Que lors de la conférence qui s'est déroulée à Genève en 2011, il n'y a pas eu d'aide de la part de l'Etat, mais que toutefois le logo de Genève a tout de même été utilisé, sans que le canton soit au courant. Il relève que, sur la motion, des explications avaient déjà été données, lors d'une interpellation écrite.

Sur la 2e et la 3e invite

MM. Steiner et Morard, représentant des caisses de pension de la CIA et la CEH, ont été auditionnés. De leurs interventions, il ressort, entre autres, que les placements problématiques dont il est question se retrouvent dans des

fonds d'investissements et les hedge funds. Les deux caisses n'investissent pas dans ce genre de placements pour des raisons éthiques. Que les actifs des deux caisses sont pour l'essentiel composés d'actifs classiques : immobilier, actions et obligations. L'immobilier est abordé sous l'angle du marché domestique seulement et non pas de l'étranger.

Un commissaire (PLR) remarque que le concept d'éthique des placements est largement utilisé et il mentionne que le problème est de savoir s'il serait adéquat que le législatif propose des suggestions à des organismes qui peuvent par ailleurs réfléchir par eux-mêmes, suggestions qui peuvent varier selon les partis dominants du moment.

Sur question d'un commissaire (PLR), demandant de décrire le chemin parcouru depuis vingt ans, par la CIA et la CEH, il a été répondu qu'à l'origine, l'idée était de construire un portefeuille d'actions suisses avec des critères éthiques. Sont exclus : les investissements dans les domaines du nucléaire, l'armement, les OGM, le tabac, la pornographie et le jeu.

Sur question d'un commissaire (MCG) demandant les détails des étapes qui se sont succédé depuis 1996, il a été répondu que les critères d'exclusion ont été édictés en 1997, l'approche positive à partir de 1998, la micro-finance en 2006 et les marchés émergents à partir de 2007.

Sur question du Président de commission (PDC), il a été répondu que la CIA et la CEH n'investissent pas dans des grands pays qui achètent des terres agricoles.

Après cette audition, la commission a souhaité inviter la caisse de pension du CERN afin de s'entretenir de ces questions. La caisse précitée a décliné l'invitation par courrier du 2 février 2012 (voir annexe).

La caisse de pension du CERN a notamment expliqué qu'elle n'était pas compétente pour aborder le sujet en question. Elle précisait en outre qu'elle ne possède aucun actif agricole en dehors de l'Union européenne et qu'elle n'a pas l'intention d'étendre ses activités agricoles en dehors dudit territoire. Que la caisse de pension n'a pas investi et ne considère pas investir dans des fonds dont les activités comprendraient des actifs agricoles dans les terres du Sud et que cette possibilité n'a même pas été étudiée.

Elle concluait que la caisse soutient les modes de production agricole respectueux de l'environnement et des normes applicables ainsi que l'intégration de considération éthiques et de respect des droits de l'Homme.

Débats

Une commissaire des (Verts) pense que l'organisateur de la conférence du 7 juin 2011 a fait une utilisation presque frauduleuse du logo de Genève. Pour le reste elle pense que les explications des caisses sont très claires. Toutefois, après avoir consulté son groupe, la motion ne sera pas retirée estimant que c'est une espèce d'avertissement au Conseil d'Etat dans le but qu'il reste attentif.

Un commissaire (MCG) est surpris. Il rappelle que les deux caisses qui ont été entendues ont affirmé ne pas avoir d'achats immobiliers à l'extérieur et que les terres agricoles étaient traitées par le biais des *Hedges Funds*. Il remarque que la création d'un service étatique devant vérifier ces investissements serait dommageable. Il propose un amendement en vue de la suppression de la seconde invite. Cette proposition est refusée par :

Oui : 4 (2 MCG, 2 PDC) ;
Non : 8 (2 S, 1 Ve, 2 R, 3 L)
Abst. : 1 (1 UDC)

Un commissaire (UDC) remarque que les réponses étaient effectivement satisfaisantes. Il pense qu'il faudra toutefois bien s'assurer que les caisses n'investiront pas dans ce genre de fonds. Il rappelle que cette problématique reste d'actualité comme le démontre l'exemple argentin.

Un commissaire (PLR) remarque également que les réponses qui ont été apportées étaient satisfaisantes et il ajoute que les invites sont trop intrusives. Il déclare que son groupe n'entrera donc pas en matière pour un renvoi au Conseil d'Etat.

Un commissaire (MCG) pense que les caisses ont été assez claires sur leur gestion des fonds. Il ajoute qu'accepter cette invite remettrait en cause la politique menée depuis des années par ces caisses qui sont, il le rappelle, étatiques. Il remarque que ce serait également un doublon au niveau des contrôles.

Vote sur le renvoi de la motion au Conseil d'Etat

Le renvoi de la M 2019 au Conseil d'Etat est refusée par

Oui : 3 (2 S, 1 Ve)
Non : 10 (2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)
Abst. : –

Conclusion

Au nom de la majorité de la commission et au vu de ce qui précède, je vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à refuser cette motion.

Préavis sur la catégorie de débat

Catégorie II (débat organisé)

Annexe : courrier de la caisse de pension du CERN, du 2 février 2012

Proposition de motion
(2019)

L'Etat de Genève ne doit pas être complice de l'accaparement des terres dans les pays du sud

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

– la loi fédérale sur l'agriculture (R S 910.1), article 2 ;
– la loi sur la promotion de l'agriculture (LPromAgr) (M 2 05), article 1c ;
– les liens particuliers de Genève avec les organisations onusiennes ;
– les sommes dépensées par le canton au titre de l'aide au développement ;
– la volonté de Genève de faire respecter les conventions internationales ;
– les règles d'utilisation des armoiries du canton,

invite le Conseil d'Etat

– à ne soutenir d'aucune manière les fonds d'investissement qui visent à s'accaparer les terres agricoles des pays du sud ;
– à vérifier que les fonds de pension publics ne soient pas impliqués dans l'accaparement des terres agricoles ;
– à rendre les caisses de pension publiques attentives aux enjeux des investissements liés à l'agriculture ;
– à soutenir l'action du rapporteur spécial des nations unies sur le droit à l'alimentation.

ANNEXE

GRAND CONSEIL
REÇU LE 06 FEV. 2012

ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA RECHERCHE NUCLÉAIRE
EUROPEAN ORGANIZATION FOR NUCLEAR RESEARCH

Laboratoire Européen pour la Physique des Particules
European Laboratory for Particle Physics

CAISSE DE PENSIONS / PENSION FUND

Adresse postale/Mailing address:

Théodore Economou
Administrateur
Caisse de Pensions du CERN

CERN
CH - 1211 GENEVA 23

Téléphone / Telephone:
Direct +41 22 767 9899
General +41 22 767 6111
Télécopieur / Telefax:
General +41 22 767 6995
E-mail: Theodore.Economou@cern.ch
Site WEB / WEB site : http://pensionfund.cern.ch

GRAND CONSEIL DE LA REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE
Commission des affaires communales,
régionales et internationales
A l'attention de Bertrand BUCHS
Président
Case Postale 3970
1211 Genève 3

Genève, le 2 Février 2012

Objet : Votre courrier daté du 21 décembre au sujet de la proposition de motion 2019

Monsieur le Président,

Par courrier daté du 21 décembre 2011, vous avez manifesté le souhait de m'inviter à participer à un échange lors d'une prochaine séance de votre Commission dans le cadre des travaux d'étude cités en objet, et je vous en remercie.

Après avoir considéré attentivement le sujet de la proposition de motion 2019, je suis au regret de vous avertir que malheureusement la Caisse de Pensions du CERN n'est pas compétente pour adresser le sujet en question.

En effet, la Caisse de pensions du CERN ne possède aucun actif agricole en dehors de l'Union Européenne et n'a pas l'intention d'étendre ses activités agricoles en dehors dudit territoire. De plus la Caisse de Pensions n'a pas investi -- et ne considère pas investir -- dans des fonds dont les activités comprendraient des actifs agricoles dans les terres du sud. N'ayant même pas étudié cette possibilité, nous considérons donc que n'avons ni d'expérience à offrir, ni de perspective informée à partager sur le sujet des terres agricoles du sud.

Je tiens toutefois à souligner que la Caisse de pensions du CERN soutient les modes de production agricole respectueux de l'environnement ainsi que le plein respect de toutes les normes applicables. De même, nous soutenons l'intégration de considérations éthiques et de respect des droits de l'Homme dans la politique de placement des Caisses de pensions.

Dans cette optique, nous collaborons avec la Fondation Robert F. Kennedy pour la Justice et les Droits de l'Homme (*Robert F. Kennedy Center for Justice & Human Rights*), et nous encourageons les Caisses de pensions à soutenir les activités de cet acteur respecté dont les programmes visent à encourager l'intégration de considérations de durabilité, d'éthique, et de droits humains dans les programmes de placements financiers.

Tout en regrettant de ne pas être en position d'éclairer la discussion de la motion 2019 au sein de votre commission, je tiens à vous assurer que je demeure à la pleine disposition du Conseil pour toute contribution future sur un sujet de notre compétence.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Théodore Economou,
Administrateur de la Caisse de pensions

Date de dépôt : 19 mars 2012

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M^me^ Catherine Baud

Mesdames et
Messieurs les députés,

> « Il faut rompre le silence qui règne autour du « land grabing », se taire est la pire des choses que l'on puisse faire. »
>
> Simon Bodea, secrétaire général du syndicat national des paysans du Bénin, février 2012

La motion 2019 a été déposée au lendemain de la tenue d'une conférence organisée par une société privée (Jetfin) destinée à promouvoir les stratégies d'investissements agricoles en Afrique. Cette motion fait montre d'inquiétudes et interrogations identiques à l'IUE 1202 déposée par M. Eric Leyvraz à la même occasion, à savoir l'accroissement de la mainmise des investisseurs sur les terres agricoles au détriment des agriculteurs locaux. De plus, la mention du soutien de l'Etat de Genève, avec la présence des armoiries sur le programme de la conférence, avait choqué puisque le soutien ainsi accordé, allait à l'encontre de la politique prônée par le canton.

L'étude en commission a toutefois permis, d'une part, de constater que le Conseil d'Etat n'avait pas autorisé formellement en 2011 l'utilisation des armoiries, mais que celles-ci avaient été mises à son insu, l'Etat de Genève ayant soutenu une manifestation de cette société organisatrice de conférences en 2008 sur les cleantech. M. le conseiller d'Etat Unger a informé les commissaires que l'utilisation des armoiries serait mieux contrôlée à l'avenir.

L'étude en commission a permis, d'autre part, d'auditionner les caisses de pensions publiques (CIA et CEH) et de constater que leur approche des politiques d'investissements était basée sur le respect de l'environnement et du cadre social dans lesquels elles opèrent. Elles ont déclaré ne pas investir dans les fonds d'infrastructure, ni dans des hedge funds. La caisse de pension du Cern qui participait à cette conférence nous a apporté les mêmes réponses.

Tout va-t-il donc pour le mieux dans le meilleur des mondes ?

En apparence oui, mais en apparence seulement ! Les discours entendus auraient presque été convaincants : Personne n'investit dans les hedge funds ou dans des fonds d'infrastructure et pourtant un territoire, grand comme 20 fois la Suisse, a été vendu ou loué en Afrique puisqu'il n'y existe aucun registre foncier et que les terres appartiennent théoriquement aux Etats, les communautés rurales travaillant des terres dont elles n'ont qu'une sorte d'usufruit. Selon la Banque mondiale, les surfaces négociées, louées ou vendues depuis 2006 en Afrique, en Amérique Latine et en Asie représentent 50 millions d'hectares soit la moitié de l'ensemble des terres arables de Chine ou la totalité des terres arables de France, Royaume-Uni, Allemagne et Italie réunis.

L'Etat de Genève soutient en principe une politique respectueuse des droits sociaux et de l'environnement. Et pourtant cette conférence a pu se tenir avec le soutien de l'Etat de Genève. Certes, c'était une erreur et un malentendu. Mais cela prouve assurément qu'il n'est pas si simple de savoir à qui l'on a à faire.

On ne peut pas passer sous silence cet état de fait et classer cette motion au motif qu'il a été répondu à nos questions. Nous devons, au contraire, répéter combien le droit fondamental à la nourriture est essentiel pour maintenir l'autonomie et la dignité des populations concernées.

L'exemple des investissements en Sierra Leone est révélateur des visions différentes que l'on peut avoir d'une même opération : investissement vert et aide aux pays du Sud ou exploitation des richesses et négation de l'économie locale. Il permet ainsi de comprendre combien il est difficile de savoir avec certitude quelle est la réalité sur le terrain. Le président de Sierra Leone, Ernest Bai Koroma, et le président du groupe suisse Addax & Oryx, Jean-Claude Gandur, ont signé un accord en 2010 pour louer pour 50 ans, 10 000 hectares dans le centre du pays afin d'y produire dès 2012, 100 000 m^3 de bioéthanol par an, issu de culture de canne à sucre pour le marché européen (qui impose 10% de bioéthanol dans l'essence depuis 2010). Cet investissement est financé par la Banque européenne d'investissement, quatre pays de l'Union européenne et la Banque africaine de développement. Les paysans vivant dans cette zone cultivaient jusqu'à maintenant pour eux du riz et du manioc. Addax Bioenergy est exemptée de nombreux impôts locaux pendant 10 ans et le biocarburant ainsi fabriqué bénéficie d'un accord de libre-échange avec l'Union européenne qui le rend ainsi plus compétitif que le bioéthanol brésilien. De plus, les paysans seront dédommagés et des programmes de compensations des terres, de formation et d'assistance technique seront mis en place.

Et pourtant, en juin 2011, le réseau sierra-léonais pour le droit à l'alimentation a publié une enquête indépendante sur la location à long terme de ces terres. Il apparaît ainsi que les terres mises à disposition en compensation sont plus petites, que l'accès à l'eau devient plus difficile et que les conditions de location de terres ont été faites sur la base de promesses orales. Les populations se trouvent de fait confrontées à une insécurité alimentaire dans un pays déjà particulièrement pauvre.

L'enchevêtrement et la complexité des structures d'investissement ne permettent pas d'avoir une vision claire des liens entre les « accapareurs des terres du Sud » et les organismes publics qui se targuent d'éthique en toute bonne foi, voire d'aide au développement. La société Jetfin est d'ailleurs membre de « Sustainable Finance Geneva ». L'opacité de ces sociétés d'investissement, les montages financiers réalisés d'un pays à l'autre tout comme la composition variable et fluctuante des fonds d'infrastructure et des hedge funds ne permettent pas de savoir de manière optimale qui fait quoi et où.

C'est la raison pour laquelle, même si des réponses ont pu être apportées aux interrogations de cette motion, il convient de ne pas s'en satisfaire naïvement mais de conserver la plus grande prudence en matière d'investissement. L'analyse et l'esprit critique ne doivent pas quitter les décideurs et la minorité de la commission vous recommande en conséquence, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de renvoyer cette motion au Conseil d'Etat.